Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID: 032-213202567-20250410-DCM_25_03_06H-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 Avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercica	Présents	Nore de suffrages exprimes
23		Pour: 13
	12	Contre : 0
		Abstentions 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Avril à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 28 Mars 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: MM. FANTON, DARROUX, FORMENT, MM. FORGUES, LARAN, VIDAL, Mmes ABADIE, CHARLIER, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Acte ren	du exécutoire après
Transmiasio	on au contrôle d'égalité
	Publication

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: Mme CHABBERT à Mme DUBOSQ, Mme DAL LAGO à Mme TROUETTE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: M. BARBARA, MMES LASSALLE, GABARROT, MENDES.

<u>ÉTAIT ABSENT LORS DU VOTE</u>: Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2025-03-06H: BUDGET PRINCIPAL: ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION L'ASSOCIATION « MIRANDE VINTAGE » POUR L'ANNEE 2025.

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la demande de subvention pour l'année 2025, présentée par l'association « Mirande Vintage » et examinée par la Commission des sports et associations.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que ce dossier a été examiné conformément au cahier des charges élaboré par les membres de la Commission et transmis à chaque association avec le dossier-type de demande de subvention.

Les membres de la Commission des sports et associations propose d'attribuer et de verser, sur le budget principal de la commune, une subvention d'un montant de 500 € l'association « Mirande Vintage ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'attribuer et de verser une subvention de 500 € à l'association « Mirande Vintage ».
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune de Mirande
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire, pour la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire, Thierry VIDAL Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 11 Avril 2025

Le Maire, rick FANTON